

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 24B13

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R.,
MM. BOSSON J.F., CHANEL M., DUJOURD'HUI G., LAKS N.,
MUNIER D. et SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration : Sans objet

Membres absents excusés : MM. GEORGES E.

Membres absents : Sans objet

Membres en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance : MME PHILIPPOT D.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Objet de la délibération :

**SUBVENTIONS « EDITIONS » POUR LE SOUTIEN A LA
COMMUNICATION « TRI/RECYCLAGE »**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°19C27 du Comité Syndical en date du 04 juillet 2019, portant modification du Règlement d'intervention du SIDEFAGE pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;

Vu le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIVALOR ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Considérant les demandes de subventions suivantes :

Collectivité	Support	Thèmes	Quantité	Nombre de pages	Coût HT	Subventions HT
Commune de Sales	Bulletin municipal	Tri	1100	32	2138,40 €	Prorata 1 page 67 €
Commune d'Ambilly	Bulletin municipal	Tri	5000	8	1260,00 €	Prorata ½ page 79 €
Commune Habère -Lullin	Bulletin municipal	Tri	680	36	1720,00€	Prorata ½ page 24€
Pays de Gex Agglo	Roll up	Réemploi-Ressourcerie	2	-	190€ avec montage	50% soit 95€
	Bâche stand	Tri compostage	1	-	114 €	114,00 €
	Guide conteneurs	Tri sélectif	500	6	340 €	Prorata 2 pages 57 €
	Affiches A2 bailleurs	Tri sélectif	500	-	Coût impression 1750 €	1750 €
	Stand parapluie	Tri compostage	1	-	Coût impression 351 €	351 €
TOTAL						2 537 €

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et l'animation rappelle les deux règlements d'attribution de subvention en vigueur selon les dates des demandes de subvention.

Elle expose que ces éditions sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 100% ou de 50% de leur coût HT, en fonction du thème abordé et du support utilisé.

Il est proposé au Bureau Syndical d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus, pour un montant total de 2 537 €.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer les subventions à Pays de Gex Agglo, pour un montant total de 2 537 € tel que présenté ci-dessus ;

DIT que les crédits correspondants sont prévus aux comptes 657348 et 657358 du Budget annexe Valorisation matière.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

